

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 6

Absent(s) représenté(s) : 5

Absent(s) : 0

L'an deux mil vingt trois

Le 07 avril à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VEZON Christophe, Maire.**

Date de convocation : 29/03/2023.

Présent(s) : Mme BEAL, MM VEZON, CHASSAING, PIALOUX, REDON et LACOURT

Absent(s) représenté(s) : Mmes BEAUMEL (pouvoir à M CHASSAING), JOLY (pouvoir à M PIALOUX), MM BOYER (pouvoir à M LACOURT), HASLAY (pouvoir à M REDON) et MORAKIS (pouvoir à Mme BEAL)

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme BEAL

Objet :

Délibération n°2023-04

**Vote des taux des taxes locales
pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2023 reçu des Services Départementaux des Finances Publiques. Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les taux à appliquer en 2023.

Après examen du document et délibération, le Conseil municipal, DECIDE :

- De voter une augmentation de 8,8% pour la Taxe Foncière sur le bâti et la Taxe d'Habitation ;
- De reconduire sans augmentation la Taxe Foncière sur le non bâti ;

Les taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2023 sont donc votés comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 31,60 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 67,29 %
- Taxe d'Habitation : 7,62 %

Votes pour : 11 – Votes contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 07 avril 2023.

Le Maire,
Christophe VEZON



Le 1er Adjoint au Maire
Michel REDON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :